

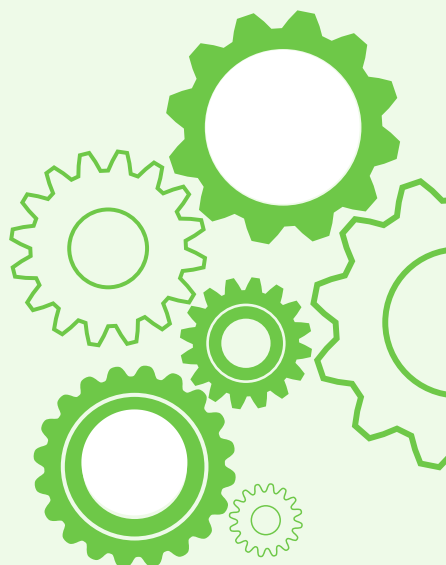
## Les MDA promotrices de solutions collaboratives pour les adolescents "cas complexes"

Les MDA sont facilement sollicitées au sujet des adolescents dits « incasables ». Au contraire de ne pas avoir de case, ces adolescents en ont volontiers plusieurs de façon concomitante puisqu'ils relèvent le plus souvent à la fois des champs sanitaire (psychiatrique), de la protection sociale (ASE), mais aussi du médico-social (ITEP) et/ou de la PJJ.

Lors des situations de crise, notamment de violence comportementale externalisée, cette multiplicité des champs concernés agit contre la mise en place de solutions de prise en charge, chaque champ pouvant aisément désigner les autres comme mieux « adaptés » qu'eux-mêmes pour intervenir, aboutissant ainsi souvent à une impasse.

**Les MDA doivent être promotrices de solutions collaboratives et mixtes, impliquant au minimum les services de pédopsychiatrie et ceux de la protection de l'enfance. Ces solutions doivent se préparer en amont et en aval des crises aiguës par des rencontres interprofessionnelles autour de cas réels ou fictifs, ou encore de supports théoriques (enseignements, formations, études de cas, films, projet de recherches...) qu'organisent la MDA.**

**Ces rencontres partenariales doivent se dérouler en dehors des moments d'urgences, et se répéter dans le temps pour développer une culture commune durable. Cette démarche doit permettre une collaboration en confiance et des réponses sécurisantes pour les professionnels qui, à leur tour, pourront l'être avec les adolescents eux-mêmes.**



*Pr. Guillaume BRONSARD,  
PU-PH, MDA du Finistère-Nord, CHRU de Brest*

### Qu'est-ce qu'une reco ?

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction Générale de la Santé, l'ANMDA s'est engagée à produire 5 recommandations de bonnes pratiques par an, dans le champ de l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels.

Ces recommandations, produites avec le concours de professionnels de MDA et validées par l'ANMDA et le conseil scientifique, ont vocation à être diffusées au réseau des MDA et susciter le débat, notamment lors des temps de travail régionaux.



**Si vous souhaitez rédiger une recommandation,  
merci d'adresser votre proposition  
aux chargées de mission de l'ANMDA .**

